

ANNONCES LÉGALES

VENDREDI 16 JANVIER 2026 | La Voix de la Haute Marne

La Voix de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Pour le département de la Haute-Marne,

le tarif des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, à 0,189 € du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, modifications, de dissolution et liquidations, non dissolution ainsi que les procédures collectives et changement de nom patronymique.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Modification des limites territoriales entre les communes de LANGRES et SAINTS-GEOSMES

Par arrêté n° 52-2025-12-00133 du 23 décembre 2025, est prescrit, du mardi 13 janvier 2026 à 9h00 au jeudi 29 janvier 2026 à 18h00, une enquête publique relative à une demande de modification des limites territoriales entre les communes de Langres et Saints-Geosmes. Cette enquête, ouverte en mairie de Langres et Saints-Geosmes, est organisée dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur le site internet de la mairie de Langres : <http://langres.fr/enquete-et-limites-communales/>

- sur le site internet de la mairie de Saints-Geosmes : <https://www.saints-geosmes.com/>

- sur le site internet de la Préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>

Un registre d'enquête établi sur feuilles non mobiles, coté et parapréparé par le commissaire enquêteur, sera déposé aux mairies de Langres et Saints-Geosmes pendant toute sa durée. Le registre sera ouvert par le commissaire enquêteur le premier jour de l'enquête, clos par celui-ci à la fin de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront y consigner leurs observations, proposer des améliorations, faire des questions ou contre-propositions ou les adresser par correspondance :

* à la mairie de Langres, place de l'Hôtel de Ville 52200 Langres - à l'attention du commissaire enquêteur qui les intéressera et les annexera au registre lors des permanences prévues aux dates indiquées ci-dessous ;

* par mail à l'adresse : pref-enquete-publique@haute-marne.gouv.fr le jeudi 29 janvier 2026 à 18h00.

Il ne pourra être pris en considération pour le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 29 janvier 2026 à 18h00.

M. Dario ZUGLIO, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

Mairie de Langres : 01 35 20 00 00

Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de la préfecture, des collectivités locales et de l'intercommunalité et en mairie de Langres et de Saints-Geosmes. Les seront également consultables sur les sites internet de la préfecture, des communes de Langres et Saints-Geosmes à Neuilly-l'Évêque et au siège du Lac-Marne.

2600158

La Voix CHAQUE VENDREDI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU LAC DE CHARMES (SIALC) COMMUNE DE NEUILLY-L'ÉVÉQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION DES EAUX ET L'ÉTABLISSEMENT DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU FORAGE SAUVAGE-MAGNY – ALIMENTATION DE LA RÉSEAUX SOUTERRAINS PUBLICS D'ÉAU

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, il sera procédé à une enquête publique, en vue de l'institution des servitudes légales, sur terrains privés non bâti, nécessaires aux opérations liées à la réalisation d'un réseau séparatif de canalisations souterraines publiques d'évacuation des eaux usées et pluviales, sur l'ensemble du territoire de la commune de Neuilly-l'Évêque, par le Syndicat intercommunal d'assainissement du Lac de Charmes (SIALC).

Les pièces du dossier, et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Neuilly-l'Évêque, pendant 32 jours consécutifs, du 13 janvier 2026 au 13 février 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Neuilly-l'Évêque.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>

M. Yves VAILLANT, retraité de la gendarmerie nationale, siégera en qualité de commissaire enquêteur titulaire à la mairie de Neuilly-l'Évêque, les mardi 13 janvier 2026, de 9 heures à 16 heures, 30, jeudi 22 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, mercredi 28 janvier 2026, de 10 heures à 12 heures, lundi 22 février 2026, de 14 heures à 16 heures, samedi 7 février 2026, de 9 heures à 11 heures et vendredi 13 février 2026, de 15 heures 30 à 17 heures 30, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

Sur le site internet suivant : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Patrick RAMBOUR, retraité de la fonction publique de l'état, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque tout au long de l'enquête.

Sur le registre d'enquête déposé en environnemental :

* sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Yannick PICARD, retraité du ministère de l'équipement, siégera, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, à la mairie de Ceffonds, pendant 17 jours consécutifs, du 14 janvier 2026 au 30 janvier 2026 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Neuilly-l'Évêque.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques>

Sur le site internet suivant : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

Sur le site internet suivant : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

Sur le site internet suivant : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

Sur le site internet suivant : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Sur support papier et en version numérique en mairie de Mussey-sur-Marne, 3 place Ernest-Mallet 52300 Mussey-sur-Marne (le lundi de 8h15 à 12h00) ;

à la mairie de Ceffonds, le mercredi 14 janvier 2026, de 15 heures à 17 heures, à 12 heures et le vendredi 30 janvier 2026, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

M. Claude MARTIN, géomètre-expert retraité, a été désigné commissaire enquêteur supplémentaire.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Neuilly-l'Évêque et au siège du SIALC, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

2600232

2600233

2600228

2600229

2600230

Constitution de société

**SOCIÉTÉ SOCIÉTÉ EN PARTENARIAT
SOUPPONNEAU & CIE**
T. 03 25 87 00 65
N° RCS SAINT-DIZIER
840 250 256 051 10

Suivant acte régi par Me Anne-Claire ANCÉLIN, notaire à SAINT-DIZIER, le 6 janvier 2026, il a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : **HL**
FORME : la Société Civile Immobilière
SIEGE SOCIAL : SAINT-DIZIER (52100), 1 carrefour Henri Rollin.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1.000,00 €) divisé en 1000 parts sociales (1 UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000).

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion d'un terrain à forte valeur immobilière (l'exploitation par bail ou autrement des biens immobiliers), la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, et toutes opérations pouvant être utiles à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CESSIONS DE PARTS : Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

GARANCE : Monsieur Shakespeare Arnauld PONCHET et située au 98 Avenue Raymond Dugrand 34000 Montpellier, 52100, 1 carrefour Henri Rollin co-gérants pour une durée indéterminée.

Enquêtes-publiques dans les meilleures délais.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Enquête-publique-ad@haute-marne.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront consultables directement sur le registre mis à disposition.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Enquête-publique-ddt@haute-marne.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront consultables directement sur le registre mis à disposition.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Enquête-publique-sieger@haute-marne.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront consultables directement sur le registre mis à disposition.

Monseigneur Régis LOUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire à la mairie de Mussey-sur-Marne afin de recueillir les déclarations des intéressés aux dates et heures suivantes :

Le lundi 12 janvier 2026 de 09h00 à 12h00,

- le samedi 24 janvier 2026 de 9h00 à 12h00,

- le vendredi 13 février 2026 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la Direction départementale des territoires et dans la mairie de Mussey-sur-Marne pendant une durée d'un an minimum à l'issue de l'enquête. Ils seront également consultables pour la même durée sur le site internet de la préfecture.

À la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la Préfète de la Haute-Marne, autorisée compétente, statuera sur la demande de permis de construire.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatrication au RCS CHAUMONT.

Abonnement 1 an : Papier 66 € - Numérique 55 €

Commission paritaire : n°0826G7762 • ISSN 210-4130

Impression : DIGITAPRINT